



---

## Le programme de projets d'action communautaire dirigé par les jeunes...enfin c'est parti !!!

---

Le 7 février 2006

**Aux :** *Secrétariats, Commissaires et présidents de districts ainsi qu'aux présidents, chefs de groupe et coordonnateurs de groupe*

Bonjour,

*Après 6 mois d'attente, Patrimoine Canada et l'Association des Scouts du Canada ont enfin signé l'entente permettant de distribuer les premières subventions, dans le cadre du programme de projets d'action communautaire dirigé par les jeunes.*

*Dans cette entente, l'Association a réussi à convaincre le gouvernement de prolonger **l'admissibilité des projets jusqu'au 31 mars 2007**. Ce prolongement nous permet de relancer le projet en invitant tous les groupes à qui s'adresse le programme, à soumettre des projets d'ordre communautaire.*

*Ainsi, l'Association pourra soutenir 45 projets, choisis, conçus et réalisés par les jeunes. Les projets choisis doivent se dérouler entre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 et le 31 mars 2007.*

*Je vous rappelle que ce programme vise, essentiellement, à favoriser la prise en charge d'un projet d'action communautaire par les jeunes. Il est à noter que les projets doivent s'autofinancer à 50% soit par des dons en nature ou par des contributions en ressources humaines ou matérielles, y compris l'utilisation de locaux et de service de téléphonie. Ainsi, le travail de secrétariat d'un district, l'utilisation de locaux, les photocopies, les frais de transport, sont toutes des dépenses qui pourront compter dans le 50%. L'important étant que chaque dépense puisse être justifiée et documentée.*

*Chaque projet soumis par les jeunes devra être accompagné de 2 lettres d'appuis. (Exemple le district, le groupe, une direction d'école, un autre organisme, un service de loisir, etc...)*

*Suite à la réalisation des projets, les responsables devront nous remettre un rapport sur les acquisitions, les aspects positifs du programme et les difficultés vécues en relation avec les objectifs du programme du ministère.*

### **LES PRINCIPALES ÉTAPES SONT :**

*Avec l'extension des délais, le comité de sélection et de coordination à ajuster son calendrier des activités à cette nouvelle réalité afin de favoriser les groupes qui soumettront des projets. C'est ainsi que tout au long du programme, les jeunes pourront soumettre des projets pour obtenir un financement. Il est à noter que le comité se rencontrera 3 fois pour évaluer les demandes.*

- ✍ ✍ 25 février 2006 : Première rencontre du comité de sélection et de coordination
- ✍ ✍ 16 mars 2006 : Envoi de 70% des subventions aux projets retenus lors de la rencontre du comité de sélection et de coordination du 25 février
- ✍ ✍ 8 avril 2006 : Deuxième rencontre du comité de sélection et de coordination
- ✍ ✍ 20 avril 2006 : Envoi de 70% des subventions aux projets retenus lors de la rencontre du comité de sélection et de coordination du 8 avril.
- ✍ ✍ 11 novembre 2006 : Troisième rencontre du comité de sélection et de coordination
- ✍ ✍ 23 novembre 2006 : Envoi de 70% des subventions aux projets retenus lors de la rencontre du comité de sélection et de coordination du 11 novembre.
- ✍ ✍ 30 jours après la réalisation des projets :  
Chaque responsable de projet devra faire parvenir un rapport final au comité de sélection et de coordination. Suite au dépôt du rapport final, à la satisfaction du comité, l'Association remettra les 30% restant de la subvention promise.
- ✍ ✍ Les projets doivent se dérouler entre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 et le 31 mars 2007

#### **L'OBJECTIF DU PROGRAMME EST :**

- ✍ ✍ Encourager et soutenir, financièrement, (jusqu'à concurrence de 2 500\$) des projets ayant un impact social et communautaire, selon la méthode scoute du VCPREF.

#### **LES CRITÈRES DE SÉLECTION SONT :**

- ✍ ✍ Le niveau de participation des jeunes
- ✍ ✍ L'impact socio-communautaire au Canada
- ✍ ✍ La clientèle touchée
- ✍ ✍ La durabilité des retombées du projet
- ✍ ✍ L'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées
- ✍ ✍ Le pourcentage du financement demandé

Pour déposer un projet, vous devez envoyer, par courriel, votre proposition, à Pierre Desmarteaux, directeur général adjoint, à l'adresse suivante : [pierre.desmarteaux@scoutsducanada.ca](mailto:pierre.desmarteaux@scoutsducanada.ca) ou par la poste au Centre national. Le formulaire pour déposer un projet est disponible sur le site web de l'Association à : [WWW.scoutsducanada.ca](http://WWW.scoutsducanada.ca) à la page d'accueil.

En espérant que cette initiative permette aux jeunes de réaliser des projets qui, sans cette aide, ne pourraient se réaliser.



Pierre Desmarteaux  
Directeur général adjoint